

# SÉANCE DU 9 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Maire.

**Étaient présents** : MM. BENITO Richard - BOMPAR Claude - CANCIAN Ludovic - COMBES Gilles - CROS Arlette - GRANDCOLAS Sophie - MEUNIER Roger - PELFORT Myriam - PERRICHON Elsa - PETIT Michel - PINOTIE Gérard - SEGUIER Florence - TABERNA Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents** : MM. BARRAIRON Pierre ayant donné pouvoir à PETIT Michel - FIORIO Anaïs ayant donné pouvoir à PERRICHON Elsa - LANTA Jean-Marc, excusé - MAERTENS Yvan, excusé - MOTTLO Cédric ayant donné pouvoir à CANCIAN Ludovic - VERNERET Elisabeth ayant donné pouvoir à TABERNA Françoise.

M. Ludovic CANCIAN a été nommé secrétaire de séance.

Des ajustements sont demandés au procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021 après un débat houleux au cours duquel Monsieur BENITO manque de quitter l'assemblée et demande à Monsieur CANCIAN de surveiller son langage. Il est convenu que les points de débat seront ajoutés aux comptes-rendus des séances.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point n°3 à l'ordre du jour l'autorisation de demander une subvention à la région Occitanie pour la régénération des cours de tennis extérieurs demande qui est approuvée par l'ensemble des membres de l'assemblée.

## **1°) CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DU BATIMENT HEBERGEANT LA CRECHE « MA BULLE » PAR LA COMMUNE DE ROQUECOURBE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE SA COMPETENCE PETITE ENFANCE.**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de procéder à la vente à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux du bâtiment situé 21 rue Ernest Cayssié, 81210 ROQUECOURBE (cf. plan cadastral joint en annexe) hébergeant la crèche Multi-Accueil « Ma Bulle », dans le cadre de l'exercice de la compétence intercommunale Petite enfance.

Cette cession se ferait à l'Euro symbolique, conformément aux articles L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques et L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ; la communauté de communes étant à l'avenir amenée à assurer directement, dans le cadre d'une compétence transférée, les charges de fonctionnement mais également tous les travaux d'investissement sur un équipement collectif dédié à un service public.

Monsieur le Maire ajoute que les services des domaines ont été consultés et informés de cette vente à l'Euro symbolique.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de valider la vente à l'Euro symbolique du bâtiment hébergeant la crèche « Ma Bulle » par la commune de ROQUECOURBE à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux dans le cadre de l'exercice de sa compétence petite enfance, conformément aux conditions décrites ci-avant.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer et mettre en œuvre toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **2°) DEMANDES DE SUBVENTIONS CHANGEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE DE ROQUECOURBE**

La commune de Roquecourbe est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Parmi les opérations éligibles, figurent notamment les projets relatifs à d'importantes réparations de bâtiments communaux.

A ce titre, il est proposé de présenter une demande de subvention pour le changement des menuiseries de la mairie de Roquecourbe comprenant, la salle du conseil municipal, le bureau du maire, le bureau des adjoints et les 4 bureaux du service administratif.

Le Conseil Départemental sera également sollicité pour une demande de subvention.

Le coût de ce projet est estimé à 39 693.00 € H.T. selon le devis joint en annexe.

Le plan de financement prévisionnel hors taxe serait le suivant :

DETR 50% soit	19 846.50 €
CONSEIL Départemental 30 % soit	11 907.90 €
MAIRIE AUTOFINANCEMENT 20% soit	7 938.60 €
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>	<b>39 693.00 € H.T.</b>

Il sera actualisé en fonction des montants attribués.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- adopte le programme des travaux précité pour l'exercice 2021,
- adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental sur la base de ce projet, d'un coût estimé à **39 693.00 € H.T.**,
- autorise Monsieur le Maire à actualiser les dossiers de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **Point de débat :**

Monsieur MEUNIER demande si une subvention n'était pas envisageable dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments pour avoir plus de subvention.

Après contact avec la préfecture il est possible de demander soit le DSIL (rénovation énergétique) soit la DETR et la demande de subvention au titre de la DETR est plus pertinente au vu du montant peu élevés des travaux.

Monsieur MEUNIER déplore qu'il n'y ait pas eu d'échanges sur ce projet en commission.

## **3°) DEMANDES DE SUBVENTIONS REFECTION DU SOL DU TERRAIN TENNIS DE ROQUECOURBE**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie au titre de la « construction ou rénovation d'équipement sportifs » pour une opération relative à la rénovation des 2 courts de tennis communaux compte tenu de l'état de dégradation avancé du terrain en béton poreux existant.

Le coût de ce projet est estimé à 7 949.60 € H.T. selon le devis joint en annexe.

Le plan de financement prévisionnel hors taxe serait le suivant :

REGION 50 % soit	3 974.80 €
MAIRIE AUTOFINANCEMENT 50% soit	3 974.80 €
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>	<b>7 949.60 € H.T.</b>

Il sera actualisé en fonction des montants attribués.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- adopte le programme des travaux précités pour l'exercice 2021,
- adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Occitanie sur la base de ce projet, d'un coût estimé à 7 949.60 € H.T.,
- autorise Monsieur le Maire à actualiser les dossiers de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MEUNIER revient sur l'intervention de Denis LARROQUE en réunion informelle en précisant qu'il aurait été bon que son programme soit chiffré. Monsieur PETIT lui répond que cela a été précisé, à hauteur de 80 €, le reste étant une participation bénévole.

Monsieur PETIT fait un petit récapitulatif de l'intervention de Monsieur LARROQUE pour les membres absents à la réunion informelle : déplacement de la bombarde dans le jardin du Pontet sur un socle en granit offert par l'entreprise de Monsieur RICARD (80 € pour préparation et sciage du socle) et remise en état de la fontaine de Siloé par les bénévoles, la mairie appuiera l'initiative en prêtant le karcher et en mettant deux employés à disposition.

Madame BOMPAR relève le fait qu'au niveau de l'entrée arrière de l'église il y a deux marches gênantes, il faudrait étudier de faire une pente douce pour les personnes à mobilité réduite. Cette demande sera prise en compte ;

Madame PERRICHON rappelle qu'une réunion se tiendra le mardi 16 février à 16h00 en compagnie de Madame MARTINEZ pour la préparation d'Art en Siloé.

Monsieur PETIT nous informe que Monsieur BOUISSIERE a signé le plan de division du terrain pour la construction de la station d'épuration à Cantegaline.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Les membres du Conseil Municipal,

Le Maire,